



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écologie, énergie, développement durable et mer : services extérieurs

Question écrite n° 74587

Texte de la question

M. Michel Diefenbacher appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les différences de traitement entre les personnels des corps de l'environnement et ceux d'autres corps ayant des missions similaires. Le "Grenelle de l'environnement" a fixé de nombreux objectifs en matière de préservation de la biodiversité. Les personnels des parcs nationaux, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques exercent ainsi de nouvelles missions et constituent désormais une véritable "police de l'eau et de la nature". Il souhaiterait savoir s'il envisage d'ouvrir des négociations afin que la carrière de ces agents soit alignée sur d'autres corps de fonctionnaires exerçant des fonctions comparables.

Texte de la réponse

Les organisations syndicales représentatives des agents techniques de l'environnement et des techniciens de l'environnement ont été reçues à deux reprises, les 4 et 16 février 2010, par la direction des ressources humaines (DRH) et la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en présence des établissements publics concernés. L'administration a apporté des réponses précises aux revendications des personnels avec, sur certains points, des avancées significatives, notamment en matière de revalorisation indemnitaire des agents concernés, lesquels ont, d'ailleurs, cessé leur mouvement. Un groupe de travail, dont la première réunion s'est tenue le 19 mars 2010, composé de représentants de la DGALN, de la DRH, des établissements publics et des organisations syndicales, examinera toutes les pistes proposées dans les domaines des métiers, des compétences et de la carrière des agents techniques de l'environnement et des techniciens de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Diefenbacher](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74587

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3228

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5261